Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_12-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

N° C05_06_2025_12 - EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025 (annexe)
Annexe(s) :
- ANNEXE BP2025 EPIC TOURISME

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	50	5	42	35

Pour : 42	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 13

Sans participation :

Guénaëlle ARCHIMBAUD ; Cyril BALLAND ; Chantal BRILLAUD ; Sylvain GRIFFAULT ; Patrick MORIN ; Nicolas RAGOT ; Frédéric BERTHONNEAU ; Frédérique BINET ; Patrick CHARPENTIER ; François GRASSWILL ; Murielle HEURTEBISE-DANIAUD ; Hélène DALLAUD ; Grégory MANN.

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, BRUNET Sylvie, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas,

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_12-DE

FOUCHE Patrice, GIRAULT Anne, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Budget primitif 2025 (annexe)

Annexe(s) :

- ANNEXE BP2025 EPIC TOURISME

Vu la délibération du conseil communautaire du 2 décembre 2021 créant et adoptant les statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, modifiés par la délibération du conseil communautaire du 20 janvier 2022 puis du 11 avril 2024 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022 approuvant la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 novembre 2022 adoptant le plan d'actions de la stratégie d'attractivité économique et touristique ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 avec l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou ;

Vu la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 29 janvier 2025 validant le budget primitif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, modifiée par la décision du Comité de Direction du 21 mai 2025 ;

Vu l'article L.133-8 du Code du Tourisme, qui précise que le budget et les comptes de l'EPIC Tourisme, délibérés par le Comité de Direction, sont soumis à l'approbation du conseil communautaire ;

L'EPIC Tourisme Mellois en Poitou décline le volet touristique de la stratégie d'attractivité économique et touristique de Mellois en Poitou. Les actions opérationnelles conduites par l'EPIC sont précisées dans la convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2026.

Le budget primitif 2025 permet de mettre en place le plan d'actions de l'EPIC Tourisme sur cette même année.

Il se présente de la manière suivante :

BP 2024 - FONCTIONNEMENT - DÉPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses (en €)**
11	Charges à caractère général	165 964,58
12	Charges de personnel et frais assimilés	316 000,00
14	Atténuation de produits	1 000,00
22	Dépenses imprévues	500,00

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_12-DE

23	Virement à section investissement	93 580,28
42	Opération d'ordre de transfert entre SE	7 300,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**584 444,36**

BP 2024 - FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Recettes (en €)**
13	Atténuation de charges	7 664,00
70	Vente de produits, prestations	60 900,00
74	Subventions d'exploitation	340 000,00
75	Autres produits de gestion courante (taxe de séjour)	70 300,58
77	Produits exceptionnels	12 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	93 580,28
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**584 444,86**

BP 2024 – INVESTISSEMENT - DÉPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Dépenses (en €)**
20	Immobilisations incorporelles	10 000
21	Immobilisations corporelles	90 880,28
001	Déficit d'investissement reporté	5 072,71
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	**105 952,99**

BP 2024 – INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Recettes (en €)**
1068	Affectation du résultat	5 072,71
21	Virement section fonctionnement	93 580,28
40	Amortissements	7 300

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_12-DE

TOTAL RECETTES DE D'INVESTISSEMENT	**105 952,99**

Considérant la décision du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, en date du 29 janvier 2025 validant le budget primitif de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou, modifiée par la décision du Comité de Direction du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le budget primitif 2025 de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
18 juin 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
14 juin 2025